fortunes qui jadis attendaient ces déshérités de la vie.

« Tout le monde n'a pas la chance d'être orphelin », dit le Poil-de-Carotte de Jules Renard. En envisageant quelle existence de misère, de douleur attend les êtres venus au monde dans des circonstances tragiques, et conservés comme des objets de honte et d'inoubliables froissements dans les familles impitoyables, on comprend avec quel sentiment douloureux, ces petits-là pourraient quelquefois dire : « Tout le monde n'a pas la chance d'être un enfant trouvé. »

ALEX WILL.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

Les Affaires du Maroc

Contre les Beni-Snassen. — Le général d'Amade à Casablanca.

Marnia, 6 janvier. — Le général Lyautey télégraphie que le colonel Branlière vient de l'aviser que des groupes suspects ayant été signalés sur la Moulouya, vers le gué de Mechera-Tasenfahet, à trente kilomètres à l'ouest de Sidi-Mohamed-ou-Berkane, il a envoyé une reconnaissance composée d'une compagnie de tirailleurs, de la cavalerie et du goum.

Nos troupes ont été reçues à coups de fusil par cinq soldats réguliers du makhzen, qui étaient en avant-postes sur la droite de la Moulouya et qui avaient pris nos troupes pour des soldats du roghi.

Ces soldats ont été faits prisonniers, et les explications qu'ils ont données sur leur erreur n'ayant pas paru satisfaisantes, le colonel Branlière les a fait diriger sur Lalla-Marnia.

La reconnaissance est rentrée aussitôt à Sidi-Mohamed-ou-Berkane.

Le général Lyautey a *télégraphié pour* remercier le gouvernement des félicitations qui lui ont été adressées. Il reporte ces félicitations à ses troupes qui, par leur vaillance et leur endurance ont assuré le succès des opérations qu'il a dirigées.

Celles des troupes de renfort qui avaient été prises en Tunisie pour accroître le corps expéditionnaire du général Lyautey vont être renvoyées en Tunisie.

Le général d'Amade

Casablanca, 6 janvier. — Le général d'Amade est arrivé hier matin, à dix heures, à Casablanca, et il a pris immédiatement le commandement des troupes du corps d'occupation.

A cinq heures du soir, il télégraphie que les fractions des tribus des Oulad-Zevan et des Oulad-Harir ont accepté les conditions de soumission qui leur étaient imposées, ainsi que les mesures qui vont être prises pour assurer la sécurité de leur territoire. Ces tribus se sont engagées notamment à nous livrer les auteurs de troubles. Elles ont d'autre part commencé à envoyer à la kasbah des Médiouna des vivres et des fourrages.

Un premier convoi de ravitaillement, parti à sept heures et demie pour la kasba, est arrivé en vue de notre poste à midi et demi.

A Casablanca

A la date du 5 janvier, le colonel Boutegourd — à qui le général Drude a passé le commandement des troupes — télégraphie que les familles indigènes rentrent en grand nombre à Casablanca. D'autre part, des fractions de tribus se sont présentées le 3 janvier à la kasbah des Médiouna pour demander l'aman. Aucun mouvement hostile envers nous n'est signalé dans les environs.

Un convoi de ravitaillement part de Casablanca pour assurer à la garnison de la kasbah des Médiouna des approvisionnements de huit jours de vivres et de 472 cartouches par homme.

D'autre part, une dépêche du général Drude en date du 4 janvier retardée dans sa transmission par accident, dit que nos troupes sont rentrées à Casablanca après la prise de la kasbah des Médiouna, laissant dans cette enceinte un bataillon d'infanterie, un escadron d'artillerie, deux sections de mitrailleuses et un peloton de cavalerie. Le télégramme ajoute que les bandes du lieutenant de Moulai Hafid, Moulai Rachid, que nous avons délogées de la kasbah, se sont enfuies en désordre vers Dar-ber-Rechid et Settat, harcelées par les tribus. C'est sans doute cette poursuite des bandes hafidiennes qui, dénaturée, a pu donner prétexte au bruit d'une reconnaissance qui aurait poussé jusqu'à Dar-ber-Rechid.

L'affaire de la Kasbah

On a cru voir des contradictions dans les renseignements fournis à la presse par le gouvernement à propos de la prise de la Kasbah des Médiounas par le général Drude.

Le gouvernement, fait-on remarquer, avait d'abord déclaré que l'opération avait été conduite par le colonel Boutegourd. Pourquoi, alors, songeait-il à mettre en cause le général Drude ?

C'est poser la question d'une façon trop simple, et même un peu simpliste.

L'amiral Philibert avait tout d'abord télégraphié que la Kasbah des Médiounas avait été prise par le colonel Boutegourd. Ce renseignement n'avait pas été mis en doute. Depuis, on a su que la responsabilité de l'expédition incombait au général Drude.

Celui-ci, qui était malade et avait demandé des renforts, a accompli, dès qu'il s'est senti rétabli, l'opération jugée nécessaire.

Il convient d'ailleurs de se féliciter de cette activité, qui montre que le général Drude est complètement remis de l'indisposition dont il avait souffert.

Ce n'est pas à dire que des explications ne seront pas demandées à l'ancien commandant en chef de nos troupes à Casablanca. Mais l'incident, ramené à ces proportions, est loin, désormais, d'avoir l'importance qu'on lui attribuait en premier lieu, quand on n'hésitait pas à représenter le général Drude comme ayant précipité le mouvement sur la Kasbah pour ne pas laisser l'honneur de l'opération à son successeur, officiellement désigné, et sur le point de prendre le commandement du corps expéditionnaire, le général d'Amade.

Les Funérailles de M. de Trooz

Les obsèques du président du conseil des ministres de Belgique ont eu lieu au milieu d'une grande affluence

Bruxelles, 6 janvier. — Les funérailles de M. de Trooz, chef du cabinet et ministre de l'intérieur, ont eu lieu dans la matinée, conformément au cérémonial imposé par le décret de Messidor.

Toute la garde civique de Bruxelles et des faubourgs et les troupes de la garnison ont participé à la cérémonie.

Avant la levée du corps, des discours faisant un chaleureux éloge du défunt ont été prononcés par MM. Liebaert, ministre des finances ; Schollaert, président de la Chambre des représentants ; Sauveur, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et Verstraete, général circonscriptionnaire de la garde civique.

La dépouille mortelle de M. de Trooz a été conduite à la gare du Nord, où un train l'a emporté à Louvain, sa ville natale.

La croix de l'Instruction Publique

Paris, 6 janvier. — Les promotions ou nominations du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vont paraître incessamment au *Journal Officiel*.

Le sculpteur Denys Puech reçoit la cravate de commandeur.

Parmi les officiers figurent MM. Léon Hennique, auteur dramatique, et de Noë, conservateur du château de Versailles.

Parmi les chevaliers, nous relevons les noms de Mme Marcelle Tinayre, l'auteur de *la Maison du Péché*, et de MM. Albert Guinon, l'auteur de *Son Père* ; Maurice Leblanc, *romancier*, et Gabriel Trarieux, auteur dramatique ; Eliot et Cabié, peintres, Edouard Disson, commissaire des expositions de la Société des artistes français ; Perrin, statuaire, auteur du monument de Goblet ; Edouard Schuré, homme de lettres ; Jules Huret, du *Figaro*, et Truffier, sociétaire de la Comédie-Française.

Un bureau de poste cambriolé

La police est sur la piste des malfaiteurs

Paris, 6 janvier. — M. Egarteler, commissaire de police du quartier du Palais-Royal, poursuit son enquête relative au vol audacieux commis, avant-hier, au bureau de poste auxiliaire de la rue Thérèse. Le magistrat a déjà recueilli d'intéressantes déclarations qui viennent à l'appui des constatations faites sur place dès le premier moment.

On est à peu près certain que ce coup de main est l'œuvre de quatre bandits qui n'en sont pas, d'ailleurs, à leur premier exploit. Tandis que deux d'entre eux opéraient à l'intérieur et s'emparaient de la recette et des provisions, deux autres, dissimulés dans un fiacre stationné à quelques mètres du bureau, faisaient le guet. Une fois la caisse dévalisée, ils accueillirent leurs complices dans la voiture qui partit dans une direction que l'on connaît.

Deux de ces hardis voleurs n'échapperont pas aux recherches. Ce sont deux redoutables bandits qui ont déjà eu maille à partir avec la police, et dont l'arrestation ne saurait tarder maintenant, avec les indications suffisamment précises que l'on possède.

EN RUSSIE

Le général Stœssel est responsable

Saint-Pétersbourg, 6 janvier. — Dans sa dernière séance, le conseil de guerre a établi nettement que la reddition de Port-Arthur s'est produite sur l'initiative personnelle du général Stoessel et contrairement aux avis exprimés par les généraux et commandants de troupes de cette place.

Les généraux Smyrnoff, Belley, Nikitine, Gorbatowsky ; les amiraux Wirren et Loitchinsky ont d'ailleurs confirmé le fait. C'est la plus grave et la plus accablante accusation qui ait, jusqu'à présent, été portée contre le général Stoessel, dont la responsabilité semble désormais indéniable.

Aux mines de la Loire

La journée de travail des mineurs

Un grave conflit. — L'application de la loi Boudenoot. — Interprétations diverses. — L'intervention du ministre du travail. — La solution légale et logique

Comme nous l'avons indiqué déjà, le département de la Loire est en ce moment le théâtre d'un mouvement ouvrier dont les conséquences peuvent être d'une extrême gravité. Les mineurs, qui furent longtemps divisés en deux organisations souvent en désaccord : la fédération régionale, adhérente à la fédération nationale, ainsi que le syndicat Beauregard, ont conclu une entente qui peut donner à leurs protestations une autorité triomphante.

Les compagnies et les ouvriers sont en conflit sur l'interprétation de la loi Boudenoot, qui vise la limitation du travail dans les mines. Déjà de nombreux meetings ont eu lieu dans les régions minières et notamment à La Ricamarie.

La même idée a trouvé partout le même accueil chez les mineurs, et si l'intransigeance des patrons ne fléchit pas, ainsi que cela est à craindre après les premiers pourparlers, la grève éclatera, conformément à l'ultimatum des travailleurs, le 10 janvier. Le chômage sera très probablement général dans tout le bassin de la Loire, et deux cent mille ouvriers se solidariseront pour contraindre les compagnies à se soumettre à la loi.

La loi Boudenoot

La loi dont l'application soulève aujourd'hui de si redoutable contestations fut votée à la Chambre, après une laborieuse préparation et de très longs débats, dans la séance du 27 juin 1905. Rappelons-en le premier article :

« Six mois après la promulgation de la présente loi, la journée des ouvriers, employés à l'abatage, dans les travaux souterrains des mines de combustibles, ne pourra excéder une durée de neuf heures, calculée depuis l'entrée dans le puits des ouvriers descendant jusqu'à l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontant ; pour les mines où l'entrée a lieu par galeries, cette durée sera calculée depuis l'arrivée au fond de la galerie d'accès jusqu'au retour au même point.

» Au bout de deux ans, à partir de la date précitée, la durée de cette journée sera réduite à huit heures et demie, et au bout d'une nouvelle période de deux années à huit heures. »

Ce texte, adopté par le Sénat, fut voté par la Chambre à la suite d'une brève discussion à laquelle prirent part MM. Bouveri, Gauthier, ministre des travaux publics, et Gustave Dron, président de la commission des mines.

Les observations de Bouveri, *député de* Saône-et-Loire, portèrent sur l'exclusion de certains ouvriers du bénéfice de la loi, notamment de ceux qui travaillent dans les mines de fer, de pyrites, etc., auxquels il voulait faire reconnaître les mêmes droits qu'aux mineurs à houille.

Le ministre des travaux publics prit ensuite l'engagement d'étendre les effets de la loi à toutes les catégories de mineurs, et il ajouta *quelques explications* sur les dérogations possibles dans des cas précisés par les textes.

Enfin, M. Gustave Dron, au nom de la commission, fit une déclaration qui emprunte aux circonstances actuelles un indéniable intérêt. Le président de la commission des mines s'exprima ainsi :

« M. Gustave DRON. — Je dois ajouter, pour ôter toute inquiétude aux ouvriers de la mine, qu'au cas où la mise en application de la loi leur donnerait des déceptions, nous avons pris l'engagement de déposer sans tarder un nouveau projet de loi qui aurait, du reste, l'appui du rapporteur du Sénat devant la haute Assemblée. Les ouvriers mineurs peuvent donc être rassurés. »

Signalant les avantages de la loi, M. Dron en expliquait les conséquences pour les enfants.

« Comme aujourd'hui, disait-il, l'après la loi que nous votons, « la durée de la journée » pour les adultes sera calculée d'après la » durée de présence dans la mine », il va de soi que la durée du travail des enfants ne peut être calculée différemment. »

Et il concluait en indiquant que le législateur mettait ainsi un terme à l'exploitation de l'enfance.

Le deuxième palier

Si le texte de la loi pouvait prêter à interprétation les paroles de M. Dron, approuvées d'ailleurs par la grande majorité de la Chambre, le préciseraient.

Or, ainsi qu'il résulte des dispositions de l'article que nous citons plus haut, la période qui devait constituer ce que l'on nomme le premier palier de la loi est expirée. Dès le mois de janvier 1906, selon les prescriptions de la loi du 29 juin 1905, la journée du travail dans les mines doit être réduite de 9 heures à 8 heures et demie.

Cette réforme devait fatalement susciter de terribles résistances de la part des compagnies intéressées et elles mirent tout en œuvre pour en atténuer les effets qui doivent se chiffrer par une diminution des dividendes.

Déjà, dans le procès-verbal de la séance de la commission des mines, séance du 5 juin 1907, nous trouvons les lamentations des représentants des capitalistes. On entendit MM. Darcy président du comité des houillères ; de Peyerimoff, secrétaire général du même comité ; Courtot, administrateur de la compagnie des mines de la Loire, etc.

Ces messieurs furent interrogés sur les conséquences possibles de la législation visant le travail dans les mines. Ils ne manquèrent pas de représenter le danger de la concurrence étrangère et ils insistèrent sur la diminution de production qui pourrait en résulter.

Les directeurs des mines s'efforçaient ainsi de justifier par avance les mesures qu'ils devaient prendre contre l'intérêt des ouvriers et contre la loi.

Le différend actuel

Nous sommes donc actuellement dans le second palier de la loi Boudenoot ; les ouvriers estiment que, dès lors, ils ne doivent plus travailler que 8 heures et demie, et ils invoquent les dispositions législatives longuement commentées à la Chambre et au Sénat.

« Soit, disent les patrons, mais le repos au fond de la mine ne sera pas compté ! »

« Il doit être compté, objectent les ouvriers puisque le législateur a dit : la journée sera de huit heures et demie « à partir de l'entrée dans les puits jusqu'au retour au point de départ. »

Il est bien évident que les compagnies ne peuvent sans donner une entorse à la loi, persister dans leurs prétentions. Elles se heurtent à la volonté formelle du Parlement.

Vendredi dernier, une première entrevue a eu lieu à la préfecture de la Loire entre les délégués des mineurs et les représentants des compagnies ; elle aboutit simplement à permettre de constater la différence de l'interprétation de la loi faite, d'une part par les mineurs, de l'autre par les patrons.

Les délégués mineurs demandèrent alors d'en référer à leurs camarades consultés en assemblée corporative.

D'autres négociations, d'ailleurs infructueuses, eurent lieu entre le préfet de la Loire et le comité fédéral et c'est aujourd'hui que doivent se rencontrer en une deuxième entrevue les délégués de la mine et les chargés d'affaires du patronat.

La réunion de dimanche

Dans leur meeting de dimanche, les mineurs ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les mineurs de Saint-Etienne, réunis à la Bourse du travail, après avoir pris connaissance des dires des compagnies pour maintenir la remonte à trois heures, et des dires du comité fédéral en faveur de la remonte à deux heures et demie, approuvent l'attitude du comité fédéral, lui donnent mandat de poursuivre la réalisation de la remonte à deux heures et demie par tous les moyens, jusques et y compris la grève. Néanmoins, s'engagent à se rallier en toutes circonstances à la majorité des mineurs du bassin. »

Il est entendu que la grève ne pourra être déclarée qu'après consultation de la corporation minière par voie de referendum, aux abords des puits.

On compte beaucoup sur Viviani pour trouver un terrain d'entente et éviter le grave conflit, redoutable par ses conséquences pour les grandes industries locales, ainsi que pour le prolétariat minier.

Ajoutons que tous les syndicats du bassin et de la région ont voté des ordres du jour de solidarité et déclaré s'associer aux décisions du comité fédéral.

EN ANGLETERRE

La Nationalisation des Chemins de fer

Londres, 6 janvier. — On se rappelle que lors du récent conflit entre les employés des chemins de fer anglais et les compagnies, on avait beaucoup agité la question de l'étatisation des voies ferrées. Depuis la solution du conflit, cette question a été quelque peu oubliée. Mais elle ne tardera pas à être de nouveau remise sur le tapis.

On sait, en effet, que le tarif des marchandises est très élevé en Angleterre. La soi-disant concurrence due à la multiplicité des compagnies n'a pu y remédier vu qu'elle n'est qu'un leurre : au lieu de se faire concurrence en ce qui concerne le taux du tarif, les compagnies ont mieux aimé se syndiquer et unifier leurs tarifs respectifs. Pendant les périodes de prospérité économique, l'industrie et le commerce supportent ce tarif unifié sans trop se plaindre. Mais il en est différent aux moments de dépression économique. Et comme depuis quelque temps une telle dépression commence aussi à se faire sentir en Angleterre, les vieilles plaintes contre les compagnies de chemins de fer se font de nouveau entendre et tout fait prévoir qu'elles deviendront de plus en plus pressantes.

Une autre raison qui nécessite la prochaine reprise de la question de la nationalisation des chemins de fer est la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement de faire de nouvelles réformes sociales. Il s'agit, avant tout, de créer des retraites ouvrières. Or, cela exige de nouvelles sources de revenu et, à ce point de vue, l'étatisation des chemins de fer serait de la plus grande utilité. Le dividende moyen distribué par les compagnies aux actionnaires, de 1904 à 1906, a été de 1 milliard 47 millions de francs (43 millions et demi de livres sterling).

Ad'eux où le Parlement déciderait maintenant l'étatisation, ce chiffre servirait également de base au rachat. En effet, d'après une loi votée en 1844, l'Etat peut, à n'importe quel moment, racheter les chemins de fer pour un prix égal à la somme que l'on obtient en multipliant par 25 le dividende moyen des trois dernières années. Le prix du rachat serait donc un milliard 87 millions de livres sterling, soit 27 milliards 145 millions de francs.

LES DRAMES DE L'ADULTERE

Le Mari tue l'Amant

Le meurtre du lieutenant Von Schmidt. — Jalousie ou cupidité ? — Le forestier était-il un mari complaisant ?

Berlin, 6 janvier. — Un nouveau drame d'adultère vient d'être découvert ces jours-ci, bien qu'il remonte au mois de septembre de l'année passée. C'est encore un officier qui en est la victime, mais cette fois en qualité d'amant.

Le 1er octobre, une note de police apprenait aux journaux que le lieutenant von Schmidt, du 5e régiment de la garde, était mort victime d'un accident : au moment où il enfilait son pantalon, son revolver était parti de lui-même et l'avait mortellement blessé au bas-ventre. Cette version avait été donnée par Mme Lewandowski, la femme du meurtrier. Elle fut confirmée par le lieutenant von Schmidt, avant de mourir.

Le 27 décembre, arrivait à la police une dénonciation anonyme accusant du meurtre le garde forestier Lewandowski. On parvint à découvrir l'auteur de la lettre dans la personne d'une ancienne femme de chambre de Mme Lewandowski, nommée Louise Supply. Amenée à la préfecture de police, Louise Supply y fit le récit suivant :

Mme Lewandowski, née baronne de Korff, âgée de trente-six ans, est une femme fort élégante. Elle était la maîtresse du lieutenant von Schmidt. Son mari, garde forestier dans les propriétés de M. von Klitzing, passait à Sophonov la plus grande partie de l'année, tandis que Mme Lewandowski habitait Berlin.

Le 29 septembre, il revint à l'improviste, à sept heures du matin, et frappa à la porte de la chambre de sa femme. Mme Lewandowski, qui se trouvait au lit avec le lieutenant von Schmidt, n'ouvrit pas, s'habilla à la hâte et, passant par une chambre voisine, arriva près de son mari et chercha à le calmer. Elle y était parvenue, quand tout à coup, sur la vitre dépolie qui formait le panneau supérieur de la porte de la chambre à coucher, le garde forestier vit se profiler une ombre. Fou de colère, il sortit son revolver et tira contre la porte fermée. La balle passa au travers. On entendit un cri déchirant, et quand on pénétra dans la chambre, le lieutenant von Schmidt gisait sur le parquet, baigné de sang.

Lewandowski nia d'abord, puis avoua quand le commissaire lui eut montré le trou fait par la balle à travers la porte.

Quelques points restent encore à éclaircir. Le forestier Lewandowski gagnait 3,000 marks par an ; sa femme habitait dans un quartier riche de Schoenberg, un appartement de dix pièces luxueusement meublé, avait plusieurs domestiques et portait des toilettes élégantes et des chapeaux chers. Elle recevait souvent la visite de messieurs fort élégants.

Le mari n'en a-t-il rien su ? La jalousie fut-elle le seul mobile qui le poussa à ce crime ?

C'est ce que la justice est en train d'élucider.

Une octogénaire assassinée

La tenancière d'une maison de tolérance est retrouvée étranglée.

Meaux, 6 janvier. — Mme veuve Haran, âgée de quatre-vingt-trois ans, qui exploitait à Meaux une maison mal famée, a été assassinée, dans la nuit de samedi à dimanche.

On savait l'octogénaire très riche : Mme Haran, qui se parait souvent de beaux bijoux, or, diamants, pierres fines, se vantait d'avoir à la portée de sa main une fortune rondelette, s'élevant à plusieurs centaines de mille francs.

Le crime fut découvert dans la matinée. Mme Haran, qui était étendue sur son lit, ne donnait plus signe de vie. Elle avait les traits contractés, les yeux grands ouverts, les cheveux épars, et elle portait au visage des traces d'ecchymose ; le cou était serré par une des cordelettes que l'assassin avait arrachées à l'un des stores de la chambre.

M. Pietri, commissaire central, aussitôt averti, procéda aux premières constatations. Des bijoux étaient répandus sur les meubles ; on suppose que l'assassin n'a pas osé les emporter par crainte de ne pouvoir les vendre sans se faire arrêter. A côté des écrins, se trouvaient un certain nombre d'étuis vides et dans lesquels Mme Haran avait l'habitude de cacher ses pièces d'or.

Mme Haran avait fait un testament où elle demandait de belles funérailles, une chambre ardente, ornée de plantes vertes et de couronnes. Elle avait déjà commandé, il y a huit ans, un cercueil en chêne.

Mme Haran avait confié toute sa fortune, environ 300,000 francs, à la succursale d'une grande maison parisienne de crédit.

LES SUICIDES

Le nombre des suicides augmente en Angleterre et en Amérique. — Statistiques inquiétantes.

EN ANGLETERRE

Une intéressante statistique, récemment publiée, montre que le nombre des suicides s'accroît sensiblement en Angleterre. On en compte en moyenne dix par jour. Il y a vingt ans, on en comptait à peine cinq. Cette moyenne est bien inférieure pourtant à celle des Etats-Unis, où l'existence est si trépidante que beaucoup de gens n'ont point la patience d'attendre que la mort vienne les en délivrer.

Il est curieux de constater que les femmes, qui se suicident en général moitié moins que les hommes, choisissent les procédés les moins sanguinaires, les moins brutaux, comme le poison, l'asphyxie par l'eau ou le gaz. Les hommes ont plus souvent recours à la corde, au revolver. Lorsqu'une femme a décidé de se détruire, la première idée qui lui vient, et celle qu'elle exécute le plus souvent, c'est de se noyer ; l'homme, lui, aime mieux se pendre.

On peut constater aussi que le suicide qui consiste à se précipiter d'une hauteur dans le vide a très peu de succès en Angleterre ; les femmes y ont plutôt recours que les hommes : par contre, ceux-ci préfèrent l'avantage quand il s'agit de se jeter sous les roues d'un omnibus, ou d'un train, ou d'un autobus.

Il est vrai que ce dernier engin « suicide » a un certain nombre de gens qui n'avaient aucune envie de s'en aller ici-bas.

AUX ETATS-UNIS

Les Etats-Unis sont loin d'être le pays légendaire d'autrefois, alors qu'il suffisait de se baisser pour ramasser l'or à pleines mains. La misère et la pauvreté ont bien vite fait leur apparition.

Une dépêche de New-York aux journaux, montre combien la fortune, qui sourit à quelques-uns, se montre dure envers la grande majorité.

Une statistique officielle des morts survenues aux Etats-Unis pendant l'année 1907 vient d'être publiée. On y voit que le nombre des suicides s'est élevé, pendant cette période, au chiffre effrayant de 10,782, soit une moyenne de presque trente par jour.

Ce chiffre de 10,782 suicides, le plus élevé que l'on ait eu à enregistrer aux Etats-Unis pendant l'espace d'un an, a été certainement grossi par la crise financière que ce pays vient de traverser.

Informations REGIONALES

DÉMENTI à des racontars

Il est faux qu'un soldat du 43me soit mort des suites de la négligence des autorités militaires. — La réaction le voudrait, la vérité s'y oppose.

On a répandu ces derniers jours le bruit qu'un soldat du 43me, rentrant chez lui en permission à la Noël, était mort, les soins nécessaires lui ayant été refusés au régiment.

Le milieu réactionnaire, intéressé à discréditer un régiment qui, comme le 43me, compte tant d'officiers républicains, ayant lancé cette nouvelle, a cherché à l'appuyer de prétendus faits précis.

La précision de ces faits réside dans leur exact mensonge. De l'enquête impartiale et rigoureuse à laquelle nous nous sommes livrés, voici à quoi en est l'affaire du soldat Poulet, du 43me, mort en effet dans sa famille.

Le soldat Pierre Poulet, engagé de trois ans, de la classe 1906, était affecté à la 7me compagnie.

Il avait été, au cours de l'année 1907, détaché à la Préfecture pour y remplir les fonctions de secrétaire au bureau militaire. Il y a environ cinq mois, Poulet se plaignant d'une faiblesse générale, alla à la visite du médecin-major. Il y fut reconnu comme « physiquement fatigué ». Le médecin-major le désigna pour remplir les fonctions d'employé.

Le colonel du 43me le retira du service ordinaire et l'affecta à la bibliothèque des officiers. Poulet y fut chargé de remettre les livres aux officiers et n'eut aucune besogne fatigante à accomplir. C'était une petite charge de tout repos où il jouit même d'une faveur toute exceptionnelle, celle de ne pas participer aux marches et exercices réduits comme les autres employés.

A la Noël, Poulet demanda une permission qu'il obtint.

Avant de partir, il passa à la visite du major et il fut reconnu indemne de toute maladie. Jusque-là, son cas n'avait jamais présenté rien d'inquiétant, ni qui justifiât autre chose que les mesures d'exceptionnelle douceur que le colonel de Lartigues prit en sa faveur.

Il partit en permission vers la fin de décembre, puis ne revint pas. Ce délai passé, ne recevant pas de nouvelles, le colonel

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N. 16

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

Anguille sous roche

Mais dans tout ça, pas de cachotteries, pas de trahison ou les affaires se gâteront !

Boniface semblait profondément réfléchir.

A la longue cependant il finit par prendre un parti.

— Ecoutez-moi donc attentivement, dit-il. Vous avez sur Bouffard quelques secrets que j'ignore et que je vous ai sottement empêché, tout à l'heure, de me livrer gratis.

Tant pis pour moi.

Mais ce secret vous n'en pouvez tirer aucun parti, il est sans valeur pour vous, puisque vous allez bénévolement m'en faire part.

Moi, au contraire, je crois que je puis en faire quelque chose.

Associons-nous donc !

J'ai tout lieu d'espérer qu'il y aura de jolis bénéfices à récupérer pour tous les deux, pourvu que nous nous entendions bien, et que nous sachions être un peu malins.

— Voyez donc ! fit Prodhomme, vivement intéressé, je vous écoute !

Mais au moment où le coulissier allait commencer l'exposition de la chose, Joseph, le valet de chambre du baron Bouffard, soulevait vivement la tenture qui séparait le cabinet de son maître du salon d'attente, où se tenaient Boniface et Prodhomme.

— Il arrive ! leur souffla-t-il.

Je l'ai averti que vous êtes là.

— Et il nous a répondu, n'est-ce pas ?

« Qu'ils aillent au diable ! » répondit Prodhomme avec son gros rire.

— Pas précisément ! mais je vous préviens, messieurs, que le baron est très pressé, et de fort mauvaise humeur.

Madame qui consent à déjeuner aujourd'hui avec lui est l'exactitude même.

Quand monsieur arrive cinq minutes en retard, paraît que c'est un vacarme à tout casser là-bas, au petit hôtel de la rue Fortuny.

Aussi, monsieur le baron a l'air d'un dogue furieux, lorsqu'on l'arrête au moment où il va chez madame.

Soyez brefs, messieurs, soyez brefs ! Le coup est attend.

II

A ce moment on entendit un grand bruit dans le cabinet du baron.

Des chaises furent repoussées avec fracas, et la voix du financier, qui se dispensait d'en imposer à Boniface et à Prodhomme cria :

— Allons, dépêchez-vous de me raconter vos histoires, j'ai montre en main trois minutes à vous accorder, pas une de plus...

— Cependant la chose que j'ai à vous communiquer est d'une importance capitale, observa Boniface.

— Pas de phrases, que diable !

Voilà déjà une minute de passée !

Et Bouffard, soulevant avec violence la tenture qui séparait le salon d'attente de son cabinet de travail, parut brusquement.

C'était un gros homme, d'aspect singulièrement vulgaire.

Il portait des favoris courts, poivre et sel, et son visage était empâté par cette bouffissure jaunâtre qu'on remarquait déjà chez Prodhomme, et qui semble le résultat des digestions trop copieuses et trop fréquentes avalées, des digestions mal faites, dans des endroits mal aérés et surchauffés, des veilles prolongées et des occupations constantes.

Il ne tendit seulement pas la main aux deux hommes, et répéta encore sans même les regarder :

— Eh bien ! qu'y a-t-il donc de si pressé ? C'est de l'argent qu'il vous faut, hein ? Combien ?

Boniface eut un petit rire nerveux où se révélaient toute la haine, toute l'envie qu'il éprouvait à l'endroit du baron.

— Pas si vite, monsieur Bouffard ! fit-il, pas si vite !

— Pourquoi, pas si vite ? releva le financier, qui jeta un regard rapide de son petit œil vif au coulissier.

— Parce que, dame ! nous pourrions vous prendre au mot et que ça ne serait vraiment pas le moment, permettez-moi de vous le dire !

— Pas le moment ? pas le moment ?...

Bouffard considérait son interlocuteur avec une espèce d'indignation.

On sentait en lui l'homme qui n'est pas accoutumé à supporter la moindre contradiction et qui voudrait briser tout ce qui paraît disposé à lui faire quelque résistance.

Prodhomme, jugeant son intervention utile, prit la parole.

— Mon cher patron, dit-il, Boniface a malheureusement raison.

Il vient de nous arriver un malheur, un très grand malheur même !...

— A vous ! interrogea le financier d'un ton rogue comme s'il prenait pour une insulte la supposition même que son étoile pût subir une éclipse quelconque.

— Quand je dis « à nous », reprit lentement Prodhomme, je parle de nous trois, parce que nos affaires sont si intimement mêlées, que bien malin serait celui qui saurait démêler les nœuds des cœurs.

— Enfin, venons au fait !

C'est de l'argent qu'il vous faut, n'est-ce pas ? répéta le baron avec une hauteur insolente.

— Non ! c'est seulement l'affaire des Blés qui vient de faire long feu !

— Hein ! Qu'est-ce que vous dites-là ? Bouffard, cette fois, avait tressailli.

Les muscles de sa face frémissaient, tandis que ses grosses mains froissaient furieusement ses gants.

Il répéta, la voix changée :

— Qui est-ce qui vous a dit cela ?

— Ce matin, il n'est bruit à la Bourse de commerce que d'un arrivage formidable de blés de Russie, qui va fondre sur le marché comme un déluge.

Des agents de la maison Stépanoff à Astrakan offrent couramment le blé à dix-sept francs le sac.

Bouffard était livide à présent.

— Taisez-vous ! cria-t-il avec colère, taisez-vous !

Ce n'est pas possible ! Ce sont des contes à dormir debout que vous me faites-là !

Ces gens-là ne sont pas plus fous que vous et moi peut-être !

J'ai fait mes calculs et, d'après le nouveau tarif de douanes qui est en vigueur depuis trois jours, il est impossible de vendre le blé moins de vingt-cinq francs sans y perdre.

— C'est cependant un fait intervint Boniface.

J'ai vu un des agents de la maison Stépanoff.

— Eh bien ! ces misérables feront banqueroute d'ici huit jours et voilà tout.

— Non ! il apparaît que cette maison a derrière elle l'une des plus grandes fortunes de la Russie, la princesse Outsinoff, dont vous êtes pas sans avoir entendu parler.

C'est la première fois qu'on exporte en France du froment des domaines d'Akmolin.

Le blé y pousse comme de l'herbe, paraît-il, et le prix de revient est pour ainsi dire nul, d'autant plus que la princesse possède une flotte pour le transport.

En parlant ainsi, Prodhomme jetait un coup d'œil sur Boniface.

Celui-ci avait su, en entendant parler son compagnon, un léger tressaillement qui n'avait point échappé au coulissier.

Cependant Bouffart, debout au milieu du salon, demeurait immobile, comme pétrifié.

— Ah ! ça ! s'écria-t-il avec fureur, est-ce que je vais perdre des millions, par exemple ! Moi, le baron Bouffard, le roi de la Bourse ? Moi qui pourrais faire échec à Rothschild lui-même !

Elle serait un peu raide, celle-là !

Comment, j'ai acheté à vingt francs le sac tout le blé du marché, comptant que l'élévation des droits de douane le ferait monter jusqu'à vingt-cinq, et bien plus encore sans doute, puisque mon accaparement devait nécessairement créer une disette artificielle !

Et voilà que toutes mes mesures une fois prises, patatras ! le blé va tomber à dix-sept francs pour commencer !

Il se croisa les bras.

— Et vous venez me raconter cela tout bonnement, comme la chose la plus simple du monde, comme s'il s'agissait de quelques pauvres milliers de mille francs mal aventurés !

Mais savez-vous bien, malheureux ! que ce sont des millions et des millions qui courent dans cette affaire, des millions à vous faire tous plus riches que vous ne l'avez jamais rêvé, deux, trois, quatre fortunes ordinaires englouties en quelques minutes !

Il s'arrêta tout d'un coup, regrettant les paroles qu'il venait de lancer si imprudemment.

— Vous avez dû inventer cela à vous deux, prétendit-il vous tous ! vous m'embêtez d'arriver à l'heure chez Julia Roberty.

Après une pareille sortie, est-ce que les deux hommes affolés n'allaient pas courir à la Bourse annoncer à tous vents que le baron Bouffard avait perdu la tête, qu'il était un homme fini, perdu, à la mer, et qu'il ne fallait plus songer qu'à l'abandonner au plus vite, de même que les rats abandonnent la cale d'un navire au moment du danger ?

Le financier fit donc sur lui-même un violent effort.

Changeant brusquement de ton, passant de la colère à la plaisanterie :

— Et puis après, fit-il avec un gros rire, ça vaut encore mieux qu'une jambe cassée.

Des millions, on en refait autant qu'on veut, quand on est le baron Bouffard.

Qu'ils me ruinent demain, s'ils l'osent ceux qui tentent ce beau coup-là !

Après-demain, c'est encore moi qui les écraserai de mon luxe et de ma splendeur...

Sans compter, conclut-il en haussant les épaules, que je crois à peine à toute cette histoire !

Voilà cinq minutes que je perds à jasper avec vous, et la petite m'attend.

Je vais recevoir un galop, et c'est surtout ce que le crains pour le moment, bien plus que toutes les combinaisons des Stépanoff et des princesses Outsinoff, qui m'ont l'air de croquemitaines bons à effrayer les petits enfants.

Et avec une brusquerie fébrile, qui démentait l'indifférence goualeuse de ses paroles, Bouffard traversant en coup de vent le salon d'attente et l'antichambre, s'élança dans l'escalier, sans même prendre congé de ses deux interlocuteurs.

Cependant, Prodhomme et Boniface étaient demeurés l'un en face de l'autre, un peu ahuris par la sortie du financier.

(A suivre.) MAX MONTCLERIL.